

ne crains pas de changer la structure de la Chambre des communes. Tous les députés, je crois, se rendent compte que le gouvernement et la Chambre des communes vont subir de grands changements. Toutefois, je l'ai dit hier, nous ne faisons pas les béats. Nous serons remplacés par une nouvelle classe de politiciens de carrière. Beaucoup de décisions politiques seront prises par les citoyens eux-mêmes, par l'intermédiaire des bureaux régionaux, et je suis persuadé qu'elles seront avantageuses.

M. Orlikow: Parlez-nous des bureaux régionaux.

M. Otto: Lisez donc ce qui s'y rapporte. À mon sens, il faut faire des changements. Les députés qui sont ici depuis 20, 15 ou peut-être même 10 ans doivent reconnaître que le Règlement qu'ils connaissent si bien ne présente aucun caractère sacré. Il est toujours difficile pour les députés plus âgés, si expérimentés dans l'art d'appliquer certaines règles, d'en accepter de nouvelles, car ils font figure d'experts quant aux anciennes, mais non en ce qui regarde les nouvelles.

Ces changements viennent à leur heure. Le plus tôt nous ferons de la Chambre une assemblée législative, et pas simplement un endroit de discussion, sera le mieux. Tous ces changements tendent à cette fin: la Chambre sera désormais en mesure d'examiner un plus grand nombre de lois. Nous aurons huit ou neuf mois à consacrer aux débats, ce qui est plus long qu'en ce moment. Nous pourrions débattre de tous les problèmes. Les partis de l'opposition pourront soumettre les questions dont ils souhaitent discuter, ce qui leur est impossible actuellement. La seule chose qui manquera, c'est la possibilité de nous harceler et de faire traîner les choses en longueur. Le peuple canadien ne veut pas voir l'opposition faire de l'obstruction systématique ou retarder les travaux; il veut que sa participation soit constructive, et elle pourra l'être grâce aux nouvelles règles qui seront appliquées aux comités, à condition, toutefois, que ceux-ci aient réellement des pouvoirs.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, comme certains préopinants, je suis heureux, à titre de député, d'avoir l'occasion de parler de la réforme parlementaire.

Comme le préopinant, je crois que personne ne saurait contester, du moins de ce côté-ci de la Chambre, notre désir de réforme. Les conservateurs croient à la réforme du Parlement. Nous y croyons pour aujourd'hui, et non pour demain. Pourquoi je dis cela, monsieur l'Orateur? C'est que des

[M. Otto.]

membres de notre parti, de même que des membres des autres partis de l'opposition, et des ministériels, ont pendant des années travaillé ensemble, dans l'harmonie, au sein de comités spéciaux, qui furent établis pendant le mandat d'un Orateur précédent, l'honorable Alan Macnaughton, puis pendant le vôtre, monsieur l'Orateur, pour étudier la question de la réforme. Enfin, le comité spécial de la procédure a été institué pour formuler des règles qui rendraient le Parlement plus efficace, alors que l'ère nouvelle exige que les décisions se prennent forcément à la hâte.

Je veux d'abord affirmer que tous les députés s'accordent sur la nécessité d'une réforme. Les membres de mon parti sont favorables à toutes les règles proposées par le comité spécial de la procédure, sauf à deux recommandations; et les membres des autres partis sont aussi d'accord sur toutes les règles, exception faite de deux points ou peut-être d'un seul. Je le répète, nous sommes tous en faveur de la réforme, compte tenu des exceptions que j'ai indiquées.

J'aimerais signaler que si le gouvernement devait, dans sa grande sagesse, en arriver à un compromis sur ces deux recommandations, le rapport du député de Grenville-Carleton (M. Blair), président du comité spécial, serait alors approuvé et nous pourrions passer aux affaires du pays. Comme je l'ai dit, il est incontestable que les membres de notre parti approuvent, à deux exceptions près, les réformes proposées dans le rapport.

Aucun des partis ne peut se prétendre responsable de la réforme car, comme je l'ai dit au début de mes observations, et je le répéterai souvent, les membres des divers partis qui ont siégé de temps à autre au comité ont travaillé dans l'harmonie. J'ai moi-même eu l'occasion de représenter mon parti au sein d'un des comités antérieurs qui avaient été établis pour étudier les réformes à apporter. Bon nombre des recommandations des premier et deuxième comités, ainsi que des dispositions du Règlement provisoire, ont été approuvées par le comité spécial de la procédure, comme l'a signalé mon ami et condisciple à l'université, le député de Grenville-Carleton.

Le chef de l'opposition (M. Stanfield), au cours du présent débat, et, en d'autres occasions, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), le député de Peace River (M. Baldwin) et le dernier, mais non le moindre, le député d'York-Sud (M. Lewis), ont déclaré qu'ils étaient tous en faveur d'une réforme. Par conséquent, il n'y a aucun problème sous ce rapport. Nous voulons tous des changements et nous avons tous fait des compromis au sujet des changements qui devraient être